

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)**  
**Procès-verbal de la séance du mardi 12 mai 2026**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| DATE DE CONVOCATION :<br>05.05.2026 | L'an deux mille vingt-six,<br><b>Le douze mai à vingt heures trente,</b>   |
| DATE D’AFFICHAGE :<br>05.05.2026    | Le Conseil Municipal,<br>légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierrick<br>SORGNIARD, Maire.   |
| NOMBRE DE CONSEILLERS               |  |
| EN EXERCICE 15                      | <b>Etaient Présents :</b> ANGERS Alain, BONENFANT Landry (arrivé à 20h35), BREUGNOT<br>Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, FRESCA-FANTONI<br>Christine, GENSSE Thierry, HAMON Benoit (arrivé à 20h43), MAYAUX Gilles, RICHARD<br>Martine, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick. |
| PRÉSENTS 13                         |  |
| VOTANTS 15                          | <b>Excusés :</b> MARTIN Françoise (procuration à Loïc DAUNAY) et SCHMITT Thomas<br>(procuration à Muriel DEPARTOUT).<br><br><b>Secrétaire de séance :</b> Thierry GENSSE   |

**Ordre du Jour :**

- Modification de la composition de la commission d’appel d’offres
- Commission Communale des impôts directs (CCID) – Etablissement d’une liste de proposition des personnes appelées à siéger.
- Désignation du correspondant défense de la délégation militaire départementale des Côtes d’Armor
- Demande de participation au financement du parc roulant du SDIS22 pour l’année 2026
  
- Informations diverses
- Questions diverses

**PROCES-VERBAL REUNION DU 28 AVRIL 2026**

Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026 a été transmis aux conseillers.  
Il est accepté à l’unanimité.

**Modification de la composition de la commission d’appel d’offres**

Lors de sa séance du 10 avril 2026, le conseil municipal a désigné Mme Françoise MARTIN, Mr Loïc DAUNAY, Mr Benoit HAMON et Mr Landry BONENFANT membres de la commission d’appel d’offres.

Les services de la préfecture nous précisent que selon l’article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission d’appel d’offres est

composée du **maire**, président de la commission, de **3 membres** du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de **3 suppléants** selon les mêmes modalités.

Ainsi, il convient de modifier la composition actuelle de cette commission.

Le conseil municipal est appelé à désigner de nouveaux membres pour rejoindre les membres déjà désignés et à préciser la qualité des membres.

#### **Commission d'appels d'offres :**

**Président – Rapporteur :** SORGNIARD Pierrick

#### **Membres titulaires (3) :**

- Françoise MARTIN

- Loïc DAUNAY

- Gilles MAYAUX

#### **Membres suppléants (3) :**

- Benoit HAMON

- Landry BONENFANT

- Catherine SORGNIARD

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Fixe la composition de la commission d'appel d'offres comme indiquée ci-dessus.**

*Arrivée Landry Bonenfant à 20h35.*

#### **Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs (CCID) – Etablissement d'une liste de proposition des personnes appelées à siéger.**

---

Suite aux élections municipales, il convient de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (commune de moins de 2000 habitants).

La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La CCID a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur la liste suivante de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs :

- 1- BRIOUDES Liliane
- 2- AILLET Daniel
- 3- ROUILLÉ Marie-France
- 4- XU Christine
- 5- LUCAS Didier
- 6- MULLER Gérard
- 7- DAVID Philippe
- 8- MOULIN Claudine
- 9- ROUSSEAU Vincent
- 10- PORET Bertrand
- 11- BRAULT Dominique
- 12- DENOUAL Philippe
- 13- HAMON Alfred
- 14- LANGUILLE Yannick
- 15- LORAND Michel
- 16- DESCHAMP Jean-Pierre
- 17- OUTIL Céline
- 18- AILLET Louis
- 19- PORCHER Aurélie
- 20- COLLET Céline
- 21- LEBORGNE Régine
- 22- POULINE Jean-Yves (*extérieur à la commune*)
- 23- MORIN Jacqueline (*extérieur à la commune*)
- 24- DESRIAC Anne (*extérieur à la commune*)

*Arrivée de Benoit Hamon à 20h43.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide la liste ci-dessus de proposition de 24 personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.**

### **Désignation du correspondant défense de la délégation militaire départementale des Côtes d'Armor**

Dans le cadre de la mise à jour du fichier des correspondants défense suite aux dernières élections municipales, la délégation militaire départementale nous sollicite afin de leur communiquer le nom du correspondant défense de la Commune.

Le correspondant défense est désigné sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres.

### **Rôle et missions du correspondant défense :**

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux :

- **Informer** les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- **Sensibiliser** les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- **Animer** des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

Concrètement, son champ d'action est très vaste. Il peut par exemple :

- Organiser une conférence sur un thème de défense (le rôle des armées aujourd'hui, le parcours de citoyenneté) ;
- Diffuser des informations dans le journal de la commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement (implication du régiment voisin dans un conflit actuel, nouveau service national, réserve) ;
- Animer une cérémonie commémorative (le 8 mai, le 11 novembre) en associant les jeunes de la Commune ;
- Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Les correspondants défense ne sont pas seuls, ils sont accompagnés par leur délégué militaire départemental, un officier supérieur des armées, qui est chargé du lien entre les armées et la Nation. Cet interlocuteur est là pour soutenir leurs initiatives et fournir les outils, ressources et idées afin de bâtir leur projet sur plusieurs années. Le service de communication du ministère fournit également des ressources numériques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Désigne Christine FRESCA-FANTONI correspondant défense de la délégation militaire départementale des Côtes d'Armor.**

### **Demande de participation au financement du parc roulant du SDIS22 pour l'année 2026**

Dans sa délibération du 12 juin 2025, la Commune de Saint-Lormel a fait le choix de valider son adhésion au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS22 uniquement pour l'exercice 2025 avec une subvention versée de 1522,50 €.

L'objet de la convention présentée est l'adhésion au fonds de concours pour l'exercice 2026.

**Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé en 2025 un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril 2025 la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024), pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

Il s'agit aujourd'hui de lancer la participation au fonds de concours au titre de 2026.

#### **Le Conseil municipal, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Thomas SCHMITT)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu le rapport présenté ci-dessus,

**DELIBERE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 est approuvée sur la base de 1,50€ par habitant (population DGF 2024).

#### **Article 2 :**

Une subvention d'investissement de **1 522,50 €** est attribuée au SDIS 22 pour l'année 2026.

#### **Article 3 :**

La convention jointe en annexe portant sur l'exercice 2026 est approuvée.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article comptable 20415331 – Subventions d'équipement aux EPL à caractère administratif / Biens mobiliers, matériels et études.

**Article 5 :** Monsieur le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

---

- Martine Richard est désignée à l'unanimité membre de la commission de contrôle des listes électorales.

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Nommer les trois personnes du conseil pour le vote des sénateurs du 27 septembre 2026, avancement du conseil municipal du 16 au 5 juin 2026.
- Reprendre le plan communal de sauvegarde pour une mise à jour.
- Rappel des demandes de subventions par Alain Angers.
- Reconduire Thomas Schmitt au littoral.

La séance est levée à 21h45.

Prochaine réunion : Vendredi 5 juin 2026 à 20h

|                 |   |                       |                    |  |                        |                                |                   |
|-----------------|---|-----------------------|--------------------|--|------------------------|--------------------------------|-------------------|
| ANGERS<br>Alain | BONENFANT<br>Landry                       | BREUGNOT<br>Stéphanie | DAUNAY Loïc        | DEBAUGNIES<br>Alexandra                | DEPARTOUT<br>Muriel    | FRESCA<br>FANTONI<br>Christine | GENSSE<br>Thierry |
| HAMON<br>Benoit | MARTIN<br>Françoise<br><br><i>Absente</i> | MAYAUX<br>Gilles      | RICHARD<br>Martine | SCHMITT<br>Thomas<br><br><i>Absent</i> | SORGNIARD<br>Catherine | SORGNIARD<br>Pierrick          |                   |